



Bremblens info 03/2010

Documents d'identités : passeport 2010 ...

Dès le 1er mars 2010, tous les nouveaux passeports suisses établis contiendront les données biométriques. Toutes les demandes de passeports devront dès lors être présentées au centre de biométrie de Lausanne.

2 procédures sont possibles :

1/inscription directement sur internet par l'habitant, www.biometrie.vd.ch

2/inscription par téléphone au 0800 01 1291, Lun-Ven 8h00-18h00

Lorsque votre demande est confirmée (par mail ou par téléphone), un rendez-vous est déterminé et vous devrez vous rendre au centre de biométrie, Ch. de Mornex 3 bis, à Lausanne. Le centre est ouvert **du lundi au samedi compris**.

Nouveauté importante :

Les photos sont réalisées directement à Lausanne, vous n'avez donc plus besoin de vous procurer une photo passeport.

Infos utiles : www.confederation.ch,
brochures à disposition auprès de
votre administration communale



Et la carte d'identité ?

Lorsque vous commandez uniquement une carte d'identité, la demande est réalisée par le préposé au contrôle des habitants de votre lieu de domicile.

Vous devez donc apporter une photo passeport en même temps que votre ancien document d'identité et vous présenter à l'administration communale.

En cas de commande combinée avec le passeport, c'est la procédure concernant le passeport qui fait foi (la demande est traitée par le centre de biométrie de Lausanne).

Tarifs

	Carte identité demandée auprès de la Commune	Passeport demandé auprès du Centre	Passeport + carte identité demandés auprès du Centre	Passeport provisoire demandé auprès du centre
Enfants	30.—	60.—	68.—	100.—
Adultes	65.—	140.—	148.—	100.—
Enfants : moins de 18 ans	Validité des documents pour les enfants : 5 ans	Adultes : plus de 18 ans	Validité des documents pour les adultes : 10 ans	

***Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre préposée au contrôle des habitants, Mme Zito, 021 801 19 11 (horaires d'ouverture de l'administration communale)
Courriel : bremblens@bluewin.ch***